REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33

L'AN deux mille vingt-deux, le **27 juin,** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 21 juin, s'est réuni en session

ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence

Nombre de Conseillers

de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

en exercice: 33

<u>PRESENTS</u>:

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND (à partir de la question n° 7), LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M.

VERMOREL.

33

Nombre de votants :

<u>ABSENTS</u>:

33 Mme Elodie ACKNIN. Conseillère Municipale Déléguée

Date de convocation : a donné pouvoir à Michèle GRENET

21 juin 2022 M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Date d'affichage:

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée *a donné pouvoir à Pierre DESMARETS jusqu'à la question n*° 6

4 juillet 2022

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Michèle GRENET

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20220627-DELIB220615-DE Date de télétransmission : 05/07/2022 Date de réception préfecture : 05/07/2022



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

QUESTION N° 15

<u>OBJET</u>: Mise à jour du tableau des effectifs: Créations et suppressions de postes au 1^{er} juillet 2022

RAPPORTEUR: Evelyne VAUGIEN

Question étudiée par la Commission n°4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 juin 2022.

Pour des nécessités de services, il est nécessaire de créer et supprimer les postes suivants :

Poste(s) créé(s)	<u>Motifs</u>	<u>Poste(s) à</u> <u>supprimer</u>	<u>Direction</u>	<u>Date de</u> <u>création /</u> <u>suppression</u>
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Transformation de poste suite à un départ en retraite		DMRH	01/09/2022
		Rédacteur		01/12/2022
Adjoint administratif	Transformation de poste pour remplacer une mutation en interne	Rédacteur	Action sociale	01/07/2022
Néant	Licenciement pour Inaptitude d'un agent	Adjoint administratif à temps non complet(19/35ème)	Culture	01/07/2022
Attaché	Remplacement d'un départ pour détachement auprès de la FPE	Attaché principal	DMRH	01/07/2022
Adjoint d'animation à temps non complet 80%	Remplacement d'un départ en retraite	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	DEJ	01/09/2022
Adjoint Accusé de réception en préfecture 063 4 63 93 99 94 94 96 97 05 07/2022 Date de réception préfecture : 05/07/2022 LEMPS NON	-DE	Adjoint d'animation à 60%	DEJ	01/08/2022

COMMUNE DE RIOM

Rédacteur	Remplacement d'un départ par détachement à la FPH, du référent formation mobilité	Rédacteur principal de1ère classe	DMRH	01/07/2022
Gardien de police municipale	Création d'un poste suite réorganisation service de police municipale		Police municipale	01/07/2022
Adjoint technique	Remplacement d'un départ par détachement dans la FPE, d'un menuisier	Adjoint technique principal de 1ère classe	DSTAU	01/07/2022
Adjoint technique	Remplacement d'un départ en retraite	Adjoint technique principal 2ème classe	DEJ	01/09/2022
Adjoint technique	Remplacement d'un départ en retraite, électricien	Adjoint technique principal 1ère classe	DSTAU	01/09/2022
Néant	Départ en retraite	Adjoint administratif principal 2ème classe	DEJ	01/07/2022
Adjoint d'animation principal de 2ème classe ou adjoint technique principal de 2ème classe	Départ en retraite	Adjoint technique	DEJ	01/07/2022

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut général de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la création et la suppression des postes susvisés, à compter de la date figurant dans le tableau.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 27 juin 2022

Le Maire,

signe Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20220627-DELIB220615-DE Date de télétransmission : 05/07/2022 Date de réception préfecture : 05/07/2022

